



A S S O C I A T I O N
POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE LA CHAPELLE
fondée le 29 septembre 1983

ASSC – Rte de La-Chapelle 14B 1212 Gd-Lancy

Secrétariat général du Grand Conseil
Case Postale 3970
1211 Genève 3

La Chapelle, le

Pétition relative aux nuisances sonores provoquées par la Liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA)

Mesdames, Messieurs les députés,

Depuis mi-avril 2014 les travaux d'excavation du tunnel de Pinchat provoquent des vibrations et des nuisances sonores très importantes. Ces bruits sont émis par les foreuses et les excavatrices et se propagent dans le sous-sol pour se manifester à l'intérieur des immeubles où ils résonnent. Ils sont presque inaudibles à l'extérieur.

La direction du projet CEVA autorise l'exécution de travaux très bruyants de nuit, en violation de la directive fédérale sur le bruit des chantiers, qui pourtant s'applique du fait de l'art. 6 de l'OPB et la charge n° 2.50.1 de la décision d'approbation de plan émise par l'OFT le 5 mai 2008.

De plus, ces nuisances démontrent que le sous-sol traversé par le tunnel est particulièrement propice à la propagation des sons solidiens. Une caractéristique à prendre en compte car elle perdurera quand les trains circuleront, avec tous les inconvénients prévisibles pour les immeubles existants ou à construire dans le quartier.

Par conséquent les pétitionnaires prient le Grand Conseil :

1. d'intervenir auprès de la direction du projet CEVA pour que les horaires légaux soient respectés.
2. d'ordonner à la direction du CEVA de mettre en œuvre, pour le Tunnel de Pinchat, les mesures de protection contre les bruits de futur train au même niveau que pour le S-Bahn de Zurich et le Tunnel de Champel.
3. de donner à la direction du projet CEVA les moyens en temps et en argent de remplir ces exigences.

Annexes :

Echange de courrier entre l'ASSC et la direction du projet CEVA
Signatures

| Prénom Nom | Adresse | Signature |
|------------|---------|-----------|
| | | |